



AUTORISATION DE VOIRIE PORTANT ACCORD DE VOIRIE

24-AV-1201

du 41 au 45 AVENUE DU GRAND PORT

**Objet :réhabilitation
du réseau GAZ**

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la voirie routière

Vu l'arrêté n°79/2020 en date du 29/05/2020 donnant délégation de signature à madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Vu la délibération n° 88 / 2019 en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement de voirie

Vu les lieux

VU la demande en date du 21/11/2024 par laquelle GRDF Chambéry demeurant 711 avenue du GRAND ARIETAZ 73000 CHAMBERY représentée par remi.tedesco@grdf.fr, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux et/ou stationnement sur le domaine public du 41 au 45 AVENUE DU GRAND PORT

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux comme énoncé dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants et conditions ci-dessous :

- Respecter les procédures sanitaires et les directives gouvernementales
- Déposer une demande d'arrêté de circulation (15 jours ouvrés minimum avant intervention) auprès du service voirie via l'adresse suivante stm@aixlesbains.fr

ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire est tenu de se conformer aux prescriptions administratives et techniques définies dans le règlement de voirie, librement consultable à l'adresse suivante:

<https://www.aixlesbains.fr/cadre-de-vie/urbanisme-travaux/demandes-relatives-au-domaine-public/reglement-de-voirie>

ARTICLE 3 :

Par dérogation du règlement de voirie, la réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder six mois. L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

**Services techniques
municipaux
Gestion du domaine
public**
1425 bd Lépici 73100
AIX-LES-BAINS
Tél. 04.79.35.04.52
stm@aixlesbains.fr

Arrêté N° 24-AV-1201
1/2

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- GRDF Chambéry



Aix-les-Bains, le 22 novembre 2024

Pour le maire
le Premier adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Arrêté N° 24-AV-1201
2/2